

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Contrat départemental de transfert  
(2014/2019) pour la Commune d'Istres.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 14 décembre 2018, le transfert d'une subvention totale de 3 896 510 € sur une dépense subventionnable de 11 700 000 € HT a été acté au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour l'extension du port et de la capitainerie quartier des heures claires à Istres, dans le cadre d'un contrat départemental 2014/2019.

Le projet ambitionne de transformer le port actuel en port de plaisance tout en tenant compte du bassin maritime actuel, moderniser les infrastructures, augmenter la capacité d'accueil, créer un concept architectural visant à intégrer l'ensemble du projet dans le site naturel, préserver l'activité de pêche, créer une base nautique, intégrer le projet dans une démarche respectueuse de l'environnement et de la sécurité des usagers.

Ce projet métropolitain prévoit de créer un bassin portuaire supplémentaire, de reconstruire la capitainerie, d'aménager les petites plages avec mise à l'eau, de créer une digue de protection et aménager l'ensemble du port.

Le présent rapport concerne l'attribution de la subvention afférente à la tranche 2019 de ce contrat de transfert, soit une subvention de 2 896 510 € sur une dépense subventionnable de 9 700 000 € HT, conformément à l'annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2014-10127 T en application de la délibération n° 301 du 22 octobre 2014.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

